

RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2020



L'an deux mil vingt, le quinze décembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à huis clos (à titre exceptionnel au regard du contexte sanitaire) à la salle polyvalente de Bréauté sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Étaient présents :

Mme DHERVILLEZ Pascale, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme BROUTE Karine, M. DUPRE Samuel, Adjoints ; Mme CHAPELLE Noëlle, M. LAINNE Jean-Baptiste, Mme HATTON Amélie, M. DELAUNE Valentin, Mme COQUELLE Peggy, Mme JASSAK Madelyne, M. HEBERT Richard, Mme LEMONNIER Valérie, M. PASCAL Régis.

Absent-excuse : M. MANGIN Jérôme.

M. MANGIN a donné, par écrit, procuration à Mme BROUTE Karine.

Mme COQUELLE Peggy a été élue secrétaire de séance.

VOTE DE LA SEANCE A HUIS CLOS (n°1/12-2020)

A l'ouverture de la séance, M. MALO propose que cette réunion se déroule à huis clos et ce, en raison de la réglementation actuelle concernant la crise sanitaire. A l'unanimité, l'assemblée donne son accord.

ACCUEIL ET PRESENTATION DES DEUX JEUNES EN SERVICE CIVIQUE ET DE LEURS MISSIONS (n°2/12-2020)

M. MALO présente Me Manon DESPORTES et M. Théo VALLET, qui ont été embauchés pour effectuer un service civique pour la collectivité du 1^{er} décembre 2020 au 31 août 2021. Manon et Théo détaillent les missions qu'ils ont effectuées à ce jour (participation à la confection et à la distribution des colis des Anciens, collaboration à l'organisation du concours de dessins et des décorations des sapins de Noël, rencontre avec un couple de seniors pour l'utilisation d'un matériel informatique, contacts téléphoniques avec des personnes âgées de la commune).

M. DUPRE, tuteur, prévoit de leur faire effectuer une mise à jour du répertoire des acteurs économiques. Il est indiqué que Théo et Manon peuvent être amenés à rendre service dans le cadre du CCAS.

Chaque conseiller municipal se présente ensuite aux deux jeunes gens.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020 (n°3/12-2020)

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2020 n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

M. MALO apporte des informations sur le suivi des décisions prises.

NOUVEAUX HORAIRES ET NOUVELLE ORGANISATION DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE (n°4/12-2020)

M. MALO informe qu'une réunion avec le personnel de la mairie et de l'agence postale communale a eu lieu à propos des horaires d'ouverture des services et de la nouvelle organisation.

L'ouverture au public sera dorénavant :

- De 9h30 à 11h30 du lundi au vendredi pour le secrétariat de mairie et l'agence postale communale
- De 9h30 à 12 h le samedi pour l'agence postale communale
- De 14h30 à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi (fermeture le mercredi après-midi)

Une nouvelle plaque d'indication des horaires va être posée.

Durant les congés annuels de Mme DEVIS, le service de l'agence postale communale sera assuré par Mme PIZIAUX.

Mme DEVIS, chargée actuellement de l'agence postale communale et de l'accueil mairie verra son service élargi à de nouvelles tâches pour le secrétariat de mairie.

Un système de roulement va être mis en place au sujet des horaires entre Mme AUBER et Mme PIZIAUX.

La permanence de M. MALO, maire, reste assurée le samedi matin. Les adjoints et les conseillères déléguées reçoivent sur rendez-vous.

Pour cette fin d'année, il est décidé que le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront fermés au public entre Noël et le Jour de l'An. Une permanence téléphonique et un accueil sur rendez-vous sera assuré par le secrétariat de mairie.

PRESENTATION D'UN DEVIS D'AMENAGEMENT POUR L'AGENCE POSTALE ET LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE ET VOTE (n°5/12-2020)

L'espace de travail de Mme DEVIS est exigü et encombré par le nombre de colis. Il est prévu de le modifier notamment par la création d'un 2^{ème} comptoir. M. VANDERMEERSCH est dans l'attente de devis.

PRESENTATION D'UN DEVIS DE RENOVATION DES ANCIENS VESTIAIRES VOTE ET DEMANDE DE SUBVENTION (n°6/12-2020)

M. VANDERMEERSCH étant dans l'attente de devis, cette question sera étudiée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

CHANGEMENT D'UNE CHAUDIERE VOTE ET DEMANDE DE SUBVENTION (n°7/12-2020)

M. VANDERMEERSCH signale que la chaudière permettant le chauffage du logement communal rue René Coty est tombé en panne dimanche dernier. Cette chaudière a 20 ans de fonctionnement et n'est pas réparable. En accord avec Mme CYSMAS, dentiste en cours d'installation dans le local de l'ancienne mairie, le remplacement de cette chaudière sera financé pour moitié par la commune et l'autre moitié par Mme CYSMAS. M. DUPRE informe qu'en cas de demande de subvention, les travaux d'installation de la nouvelle chaudière ne peuvent pas commencer. Cette dépense est urgente car que le logement communal est occupé actuellement.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour le remplacement de la chaudière du logement communal rue René Coty

DECIDE que le financement sera assuré par moitié par la commune et par moitié par Mme CYSMAS

CHARGE M. le Maire et M. VANDERMEERSCH de réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'installation de la nouvelle chaudière.

DEMARRAGE DE L'ETUDE DU SCHEMA DE REFERENCE (n°8/12-2020)

M. MALO informe qu'il a été interpellé par une Représentante de la Sous-Préfète du Havre, à l'issue d'une réunion à Goderville à laquelle elle a participé. Elle l'a informé d'un problème dans le processus de vote lors de la délibération sur le schéma de référence (un élu concerné par une question doit quitter la salle et respecter la Charte signée par les conseillers municipaux en début de mandat).

M. MALO, étant dans l'attente d'une réponse écrite de la Sous-Préfecture du Havre, cette question est reportée à une prochaine séance.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX POUR LA FIBRE ET DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (n°9/12-2020)

M. DUPRE évoque un mail reçu du Syndicat Départemental de l'Energie 76 au sujet du raccordement électrique de la nouvelle construction de M. LEFRANCOIS, route de la voie romaine. Il précise que le quiproquo avec le SDE est résolu.

M. DUPRE informe que le Département de Seine-Maritime et les intercommunalités ont mis en place le déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Seine Maritime Numérique est chargé de ce travail. Dans ce cadre, 46 nouveaux poteaux vont être implantés sur la commune. Il précise que Seine Maritime Numérique et ORANGE ont des poteaux indépendants propres à leur activité. Un échange a lieu au sujet de la situation rue Antoine Arnaud du fait de la quantité de lignes.

SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ (n°10/12-2020)

M. DUPRE annonce le chiffre de 1500 euros TTC pour le coût actuel des consommations de gaz à la mairie et au groupe scolaire. Il précise que ce nouveau contrat entraîne une économie de 957 euros, bien qu'il s'agisse « d'un gaz vert ». Le conseil municipal soutient à l'unanimité cette démarche vers la tendance écologique.

POINT SUR LE DOSSIER REGROUPEMENT SCOLAIRE, VOTE SUR L'ORIENTATION DU DOSSIER (n°11/12-2020)

Mme BROUTE fait part de la tenue de plusieurs réunions avec la participation de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, de représentants de la Préfecture, de M. MALO, Mme DHERVILLEZ et elle-même. L'effectif des élèves étant en baisse, il existe une crainte de fermeture de classe. Deux réunions ont eu lieu en septembre avec des maires de communes environnantes dans la perspective d'établir une convention cadre en vue d'un regroupement scolaire sur Bréauté. Un terrain pour création d'un équipement communal figure en emplacement réservé dans le PLU de Bréauté et son maintien dans le PLUI appelle des interrogations. Plusieurs regroupements scolaires existent dans les environs. Les faits suivants sont observés : baisse des naissances au niveau départemental, risque de disparition d'écoles à plus

ou moins long terme, position géographique de Bréauté. L'Académie de Rouen est défavorable aux écoles à classe unique. Pour la Préfecture, l'état de commune structurante peut être mentionné dans le PADD du PLUI. Il est souligné que sans l'accord du maire, la fermeture d'une école est impossible.

Deux cas de figure sont évoqués :

1. Bloquer un terrain dans le PLUI pour la construction d'un gros projet
2. Combler l'école actuelle par un regroupement avec une ou deux communes pour l'accueil d'élèves extérieurs à la commune

Mme COQUELLE propose de contacter la commune de Saint-Antoine-la-Forêt afin de connaître leurs démarches qui leur ont permises d'agrandir leur école.

M. MALO et Mme DHERVILLEZ sont favorables à la création d'un groupe de réflexion pour l'élaboration d'une carte intercommunale cohérente sur le territoire.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de prendre l'orientation suivante :

- Dans un premier temps : Occuper la classe vide de l'école Henri Blanc en accueillant dès la rentrée 2021 des élèves d'une autre commune
- Dans un second temps : mener un travail de réflexion avec les autres communes du territoire pour un regroupement scolaire plus large

Mme COQUELLE souhaite que la question de travaux d'amélioration à l'école soit posée.

PRESENTATION DU PADD DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI ET VOTE (12/12-2020)

Le PADD va être présenté en conseil communautaire jeudi prochain. Il sera donc exposé au conseil municipal lors de la prochaine séance.

COMPTE-RENDU DES NOMBREUSES REUNIONS DE CAMPAGNE DE CAUX (13/12-2020)

PLUI : M. MALO et Mme DHERVILLEZ font un compte-rendu. Suivant les directives Préfectorales, la surface constructible sera réduite. De 4,6 hectares, elle passera à environ 2,8 hectares correspondant à 73 logements pour BREaute. Ce quota ne comprend pas le changement de destination de bâtiments agricoles, les « dents creuses » et les regroupements scolaires.

M. MALO fait part de la possibilité pour une commune qui construit moins de se mutualiser avec une autre.

La Préfecture interdit de plus en plus l'utilisation de terres agricoles pour de nouvelles constructions.

Voirie : M. VANDERMEERSCH cite les compétences en matière de voirie à la charge de la commune. Il avise que les différents problèmes de voirie consécutifs aux travaux pour la fibre doivent être signalés avant le 24 décembre, ceci pour la programmation des enrobés.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : Messieurs VANDERMEERSCH et DELAUNE informent que ce service est dédié aux problèmes de ruissellement. Il est indiqué que la commune de Bréauté n'a pas été concernée par les problèmes de turbidité de l'eau.

Infrastructures : M. PASCAL fait part de l'extension du Relais Assistantes Maternelles début 2021. Il informe que « France Services » sera installé à côté de la résidence de la Chênaie. Le centre aquatique est envisagé au niveau du Dojo. L'actuel C.E.S. André Gide sera démoli en 2022 et reconstruit.

Déchetterie : M. DUPRE expose que la redevance des ordures ménagères n'ayant pas été augmentée depuis 10 ans, elle va subir une augmentation de 50 € en 2021. La communauté de communes Campagne de Caux signale que le recyclage des déchets n'est pas assez revalorisé. Le conseil municipal se prononce (avec 12 voix pour, 1 abstention, 1 contre et 1 personne ne se prononçant pas) pour une augmentation progressive du montant de la redevance.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°14/12-2020)

Mme CHAPELLE va transmettre aux conseillers le compte-rendu de sa commission par mail.

Mme HATTON donne des informations sur le concours de dessin et sur le concours photo de Noël.

M. MALO informe de contacts au sujet de référent citoyen. Il annonce que l'étude sur la vidéo-surveillance sera terminée courant janvier. Cette question sera examinée lors d'une prochaine séance.

Communication : M. DUPRE précise qu'il a procédé à de nombreuses relances pour collecter les articles pour le bulletin municipal et avise qu'il procèdera différemment l'an prochain.

Colis de Noël : Mme LEMONNIER rapporte que cette distribution a connu un bon accueil de la part des personnes âgées. Les deux jeunes gens en service civique ont finalisé la distribution. Elle précise que les produits locaux ont été appréciés.

M. MALO remercie l'équipe pour sa mobilisation.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET POUR REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GARDERIE ET DE FRAIS DE RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DURANT LA PERIODE DU CONFINEMENT (n°15/12-2020)

Pour rappel, dans sa séance du 9 juin 2020, le conseil municipal a décidé de rembourser les arrhes versées par des particuliers pour toute réservation de la salle polyvalente annulée durant la période de la crise sanitaire. Lors de sa séance du 13 octobre 2020, il a décidé d'accorder une exonération de la facture de garderie périscolaire du mois de mars 2020 aux parents d'élèves concernés, cette exonération correspondant à la période du début du confinement. Au vu des récentes demandes de remboursement de la salle et du montant du remboursement des frais de garderie, un virement de crédits s'avère nécessaire.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

Considérant la délibération du 10 juillet 2020 approuvant le budget 2020,

Considérant les délibérations du 9 juin 2020 et du 13 octobre 2020,

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des arrhes de la salle polyvalente et des frais de garderie périscolaire,

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Dépenses de fonctionnement	Montant
615232	- 400
6718	+ 400

DEMANDE DE LA TRESORERIE DU 26.11.20 POUR UNE CREANCE ETEINTE (n°16/12-2020)

La Trésorerie de Goderville a informé le 26 novembre 2020 que le Tribunal a prononcé une orientation vers une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un redevable. De ce fait, toutes les dettes de cantine pour un montant total de 315 € de ce redevable antérieures au 2 avril 2019 sont annulées par le Tribunal. Il convient alors de passer cette somme en créance éteinte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTe d'éteindre la créance d'un montant de 315 €, dont la liste est annexée à la présente délibération

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'article 6542 de la section de fonctionnement du budget 2020.

RECTIFICATIF DE LA SUBVENTION DE L'ASSO LOISIRS DE BREAUTÉ (n°17/12-2020)

M. MALO fait part à l'assemblée d'une confusion sur un montant de subvention inscrit dans la délibération portant attribution des subventions aux associations locales en date du 8 septembre 2020. La somme à attribuer réellement à l'association Loisirs de Bréauté, n'est pas 300 euros mais 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RECTIFIE le montant de la subvention attribuée à l'association Loisirs de Bréauté pour l'année 2020

DIT que le montant est de 500 euros

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES (n°18/12-2020)

Mme DHERVILLEZ, 1^{ère} Adjointe, présente à l'assemblée 3 déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain :

- de Maître DUPIF, notaire à Goderville, pour la parcelle cadastrée section B 343 située 15 rue Antoine Arnaud
- de Maître AMICE, notaire à Goderville, pour la parcelle cadastrée section ZB n°25 située lieudit Liborel, route des sapins
- de Maître AMICE, notaire à Goderville, pour la parcelle cadastrée section ZB n°23 située route des sapins

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées section ZB n°25 lieudit Liborel route des sapins, et ZB n°23 route des sapins.

La déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain concernant la propriété rue Antoine Arnaud va être approfondie par M. MALO et Mme DHERVILLEZ. Pour cette demande, l'assemblée donne tout pouvoir à M. MALO et Mme DHERVILLEZ.

Mme DHERVILLEZ cite les dernières décisions d'urbanisme.

DISTRIBUTION DES BULLETINS (n°19/12-2020)

Chaque conseiller est destinataire des bulletins municipaux en vue de sa distribution.

QUESTIONS DIVERSES

Mme DHERVILLEZ informe qu'elle a reçu des exposants non sédentaires. Ils seront présents sur le marché du mercredi après-midi pour les fêtes de fin d'année. Elle est à la recherche d'un poissonnier.

Elle signale qu'une kinésithérapeute arrivera dans la commune à la mi 2021. Son installation pourrait se faire provisoirement dans un bâtiment communal.

Mme DHERVILLEZ fait part de sa rencontre avec AXA au sujet du sinistre concernant le descellement de pavés sur la place. Il est convenu que la commune paie la réfection du trottoir et qu'elle se fasse rembourser auprès de l'assureur AXA.

Mme DHERVILLEZ et M. MALO font part d'une première rencontre avec l'EPFN, qui a précisé son intervention dans le domaine du foncier en partenariat avec les communes.

Mme JASSAK relate les doléances de riverains de la route du petit pont liées à la circulation excessive. Elle alerte sur l'insécurité des piétons venant d'Houquetot pour se rendre à la Gare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.